



**PRESIDENCE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DECISION N° 017 /UK/P/VP/SG/2020**

portant création, missions et composition d'un Comité de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour la formation du Master professionnel en planification du développement à l'Université de Kara.

**Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,**

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo ; ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 1999-011/PR du 21 janvier 1999, portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets n°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015, portant création de facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016, portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016, portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°028/UK/P/VP/SG/18 du 31 juillet 2018, portant ouverture d'un master en planification du développement à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités pédagogiques,

**DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à l'Université de Kara, un Comité de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour la formation du master professionnel en planification du développement (MPDev).

**Article 2** : Le Comité de plaidoyer a pour missions :

- de discuter des enjeux et défis liés au financement des actions de visibilité liées à la soutenance et à la graduation de la première promotion du master et aux relations avec les bailleurs ;
- d'identifier les ressources potentielles pour la prise en charge des coûts de ces activités par les différents partenaires ;
- de développer des stratégies d'implication de ces partenaires et guider des efforts conjoints de financement et de mobilisation autour de l'évènement ;
- d'établir un plan d'action, l'exécuter et de faire son suivi ;
- de produire un rapport d'activités.

**Article 3** : Le Comité de plaidoyer pour la formation du master professionnel en planification du développement se compose comme suit :

- Madame **Kuwèdaten NAPALA** (MC), Directrice de la Recherche, de la Coopération et des Partenariats, Présidente ;
- Madame **Essivi Wolali ADEDJE**, étudiante stagiaire, Rapporteur.




Membres :

- Monsieur **Kokou Lolo PERLAS**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Pandame KOLANI TCHANGAÏ**, étudiant stagiaire ;
- Madame **Saamtina BOUKARI**, étudiante stagiaire ;
- Monsieur **Kokou Agbéco ADJOH**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Oniandon Comlan KONDO**, étudiant stagiaire.

**Article 4** : La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Kara, le 04 MARS 2020



**Prof. Komla SANDA**

**AMPLIATIONS**

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Archives	01
Autres services	02
Intéressés	07